



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MELANGE 125

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MELANGE 125

Numéro du produit 47794

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrées) SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Sds No. 47794

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

MELANGE 125

Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	ACÉTATE DE N-BUTYLE, (S)-LACTATE D'ÉTHYLE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTATE DE N-BUTYLE		60-100%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336		

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE		30-60%
Numéro CAS: 687-47-8	Numéro CE: 211-694-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119516234-49-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

MELANGE 125

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit est inflammable.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

MELANGE 125

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 600 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 300 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 600 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 35.7 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 300 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35.7 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 300 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 6 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 2 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 0.18 mg/l
 - Eau de mer; 0.018 mg/l
 - rejet intermittent; 0.36 mg/l
 - STP; 35.6 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0981 mg/kg
 - Sol; 0.0903 mg/kg

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE (CAS: 687-47-8)

MELANGE 125

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme : 90 mg/m³
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1.6 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; : 54 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; : 6 mg/m³

PNEC - Eau douce; 3.2

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité approuvées. EN 166

Protection des mains Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en caoutchouc de butyle sont recommandés. EN 374

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Absence de données.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	126 - 153°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	29°C Méthode Tag en creuset fermée.
Taux d'évaporation	Absence de données.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

MELANGE 125

Pression de vapeur	13 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Absence de données.
Densité relative	0.92 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Partiellement soluble
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Absence de données.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Absence de données.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Absence de données.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Le produit est inflammable.
--------------------------------------	-----------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Acide nitrique (HNO ₃). Bases. Métaux alcalins.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

MELANGE 125

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Données sur l'animal Absence de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Absence de données.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Informations toxicologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 10 760,0 mg/kg)

MELANGE 125

Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ 10760 mg/kg, Orale, Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	14 112,0
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ >14112 mg/kg, Cutanée, Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	CL ₅₀ 23.4 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - : Non sensibilisant.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas d'information disponible.

MELANGE 125

Inhalation	Les vapeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5,4

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 5,4

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MELANGE 125

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

MELANGE 125

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 397 mg/l, Selenastrum capricornutum
Toxicité aiguë - microorganismes	CI ₅₀ , 40 heure: 356 mg/l,

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 320 mg/l,
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 683 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 2300 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Dégradation (%) 83%: 28 jours

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable. FBC: 3.1,
Coefficient de partage	: 2.3

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

MELANGE 125

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : 0.31

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Mobilité Pas de données disponibles.

Tension de surface 61.3 mN/m @ 20°C OECD 115

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Autres effets néfastes Non disponible.

(S)-LACTATE D'ÉTHYLE

Cod 1.66

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

MELANGE 125

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

N° ONU (ADN) 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS BUTYL ACETATE -norm, ETHYL L-LACTATE)

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS BUTYL ACETATE -norm, ETHYL L-LACTATE)

Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS BUTYL ACETATE -norm, ETHYL L-LACTATE)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTAINS BUTYL ACETATE -norm, ETHYL L-LACTATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ADN) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

MELANGE 125

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

MELANGE 125

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

19/06/2018

Numéro de version

1.001

Remplace la date

10/02/2016

Numéro de FDS

47794

MELANGE 125

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Signature	Jitendra Panchal